

# TÉLÉ-SERVICES

GUIDE DE L'UTILISATEUR

A DESTINATION

DES PARENTS D'ÉLÈVES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE . L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

# **SOMMAIRE**

AVANT PROPOS	3
1. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT	3
2. ACCÈS À L'APPLICATION	4
3. CONNEXION À L'APPLICATION	4
3.1. PREMIÈRE CONNEXION	4
3.1.1. CRÉATION DE VOTRE COMPTE	4
3.1.2. CRÉATION D'UN COMPTE JOINT	5
3.1.3. MODIFICATION DE VOTRE COMPTE	5
3.1.4. RAJOUTER UN ENFANT SUPPLÉMENTAIRE	6
3.1.5. CONFIRMATION DE LA CRÉATION DU COMPTE	9
3.2. VOS CONNEXIONS SUIVANTES	9
4. LES OFFRES DE TÉLÉ-SERVICES	10
5. OUITTER L'APPLICATION	

#### **AVANT PROPOS**

Il s'agit d'une offre de services effectuée par le chef d'établissement. Accessibles par internet depuis votre domicile et aussi depuis votre téléphone mobile de type Smartphone ou votre tablette numérique, les téléservices vont vous permettre d'accéder à des informations concernant la scolarité de votre (ou vos) enfant(s).

Attention: Tous les téléphones mobiles ne sont pas tous éligibles pour accéder aux télé-services.

#### 1. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Vous recevrez de la part du chef d'établissement un courrier par voie postale et / ou électronique, si vous êtes possesseur d'un compte de messagerie électronique.

Dans ce courrier vous trouverez l'adresse internet pour vous connecter au site des télé-services, le nom de votre enfant associé à un **compte provisoire personnel et confidentiel** défini par un identifiant sous la forme **prénom.nom** et d'un mot de passe nécessaire pour utiliser les télé-services.



Toutefois si l'offre proposée par l'établissement ne vous intéresse pas, vous devrez confirmer par courrier à l'établissement votre refus de façon à ce que l'établissement désactive ce compte provisoire.

Remarque: Les offres de télé-services existent aussi pour votre enfant. Si vous ne souhaitez pas qu'il y accède, vous devrez également signaler à l'établissement votre refus par courrier.

# 2. ACCÈS À L'APPLICATION

A partir de votre navigateur internet, saisissez l'adresse suivante :

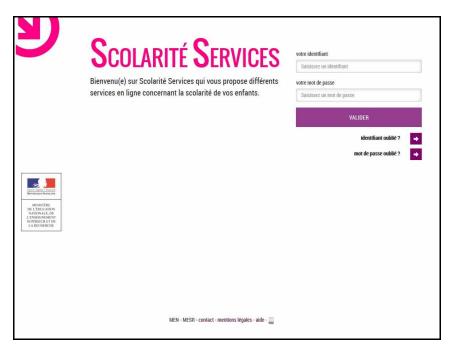
https://ts.ac-paris.fr/ts



Tapez ensuite sur la touche Entrée pour valider votre saisie.

### 3. CONNEXION À L'APPLICATION

Vous arrivez à l'écran d'accueil suivant :

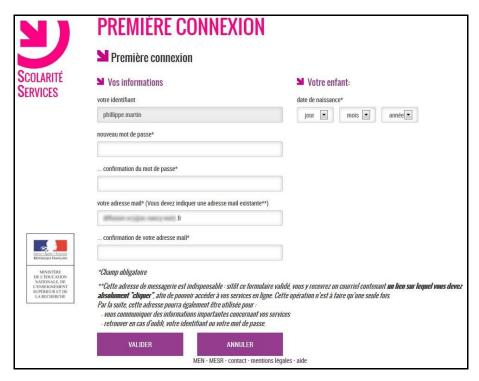


#### 3.1. PREMIÈRE CONNEXION

Lors de votre première connexion, vous aurez à définir un compte utilisateur qui vous permettra de vous identifier par la suite aux différents télé-services ou services en lignes offerts par l'établissement.

## 3.1.1. CRÉATION DE VOTRE COMPTE

Vous devez vous munir du courrier qui vous a été communiqué par le chef d'établissement soit par courrier soit par courrier électronique si vous avez communiqué votre adresse électronique.



Reportez la date de naissance de votre enfant. Puis modifiez le mot de passe provisoire ainsi que votre adresse de messagerie électronique. Cliquez ensuite sur le bouton de votre enfant à votre compte.

Remarque: Le fait de mentionner votre adresse de courrier électronique vous permettra de recevoir votre identifiant ou votre mot de passe en cas de perte ou d'oubli de ces derniers.

#### 3.1.2. CRÉATION D'UN COMPTE JOINT

Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de créer un compte joint avec votre conjoint. Vous pourrez ainsi utiliser les ou les services offerts par l'établissement sous un seul et même compte utilisateur. Pour cela vous devez être muni des courriers mentionnant les comptes provisoires de chacun des deux parents et de cliquer ensuite sur l'option « Créer un compte joint ».

A la fin de votre saisie, cliquez sur le bouton pour confirmer la création de votre compte de télé-services.

#### 3.1.3. MODIFICATION DE VOTRE COMPTE

A tout moment il vous est possible de modifier le contenu de votre compte télé-services en cliquant sur le lien **Profil** situé en haut à droite de votre écran.



#### L'écran suivant apparait :



Vous avez la possibilité de modifier votre mot de passe et/ou de renseigner votre nouvelle adresse de courrier électronique. A la fin de vos modifications, si vous devez en apporter, cliquez sur le bouton pour valider votre saisie. Cliquez ensuite sur le bouton pour revenir au portail des Télé-services.

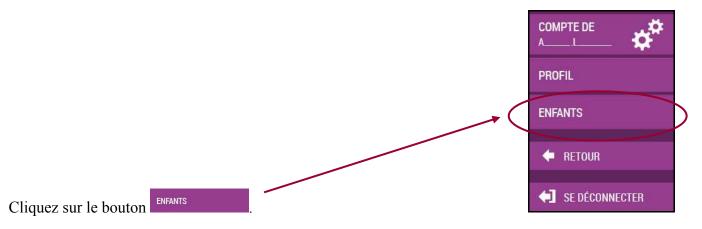
#### 3.1.4. RAJOUTER UN ENFANT SUPPLÉMENTAIRE

Cette possibilité va vous permettre de consulter les données scolaires (notes, absences, ...) de vos enfants au moyen d'un seul et unique compte d'accès.

Lorsque vous avez plusieurs enfants au sein du même établissement ou dans deux établissements différents mais appartenant à la même académie, vous avez la possibilité de regrouper les comptes en un seul.

ditention: Pour cette opération vous devez vous munir de tous les courriers contenant les identifiants et mots de passe provisoires qui vous ont été communiqués par l'établissement.

A partir du premier compte que vous avez créé,



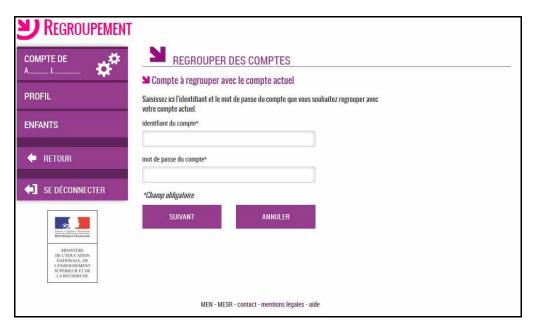
Vous obtenez l'écran suivant :



Cliquez sur le bouton suivant apparait :

REGROUPER DES COMPTES

pour démarrer le rattachement des autres enfants de la famille. L'écran



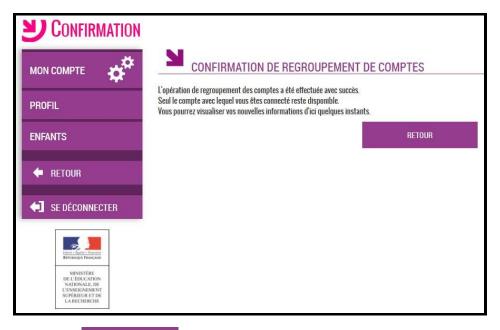
Saisissez à ce niveau l'identifiant et le mot de passe figurant sur le deuxième courrier puis cliquez sur le bouton L'écran suivant apparait :



Un récapitulatif du compte existant avec le second enfant à rattacher apparait. Cliquez sur le bouton pour confirmer le rattachement du second enfant à votre compte Télé-Services.

Remarque: En procédant à ce rattachement, vous fermez le compte associé au deuxième enfant et vous réunissez les deux enfants sous le même compte.

Un message de confirmation de regroupement des comptes apparait alors :



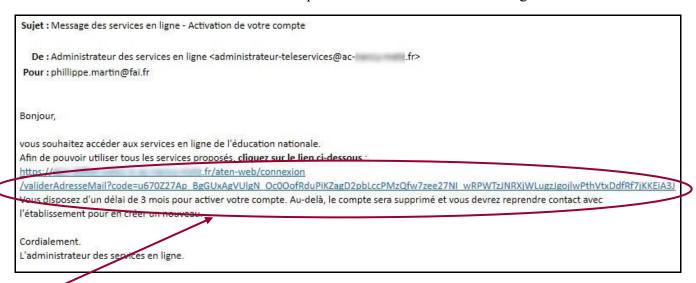
Cliquez ensuite sur le bouton pour revenir au portail des Télé-Services.

#### 3.1.5. CONFIRMATION DE LA CRÉATION DU COMPTE

Un message d'alerte apparait alors :



Cliquez sur le bouton Puis vous devez vous connecter à votre messagerie électronique pour finaliser la création de votre compte : un courriel électronique de confirmation de création de compte parviendra alors sur votre boîte courriel électronique. Voici le contenu de ce message :



Cliquez ensuite sur le lien figurant dans le courriel pour finaliser la création de votre compte.

Cette opération signifie que tant que vous n'avez pas consulté votre boîte courrier électronique et cliqué sur le lien contenu dans le message, vous ne pourrez pas finaliser la création de votre compte télé-services.

3.2. VOS CONNEXIONS SUIVANTES

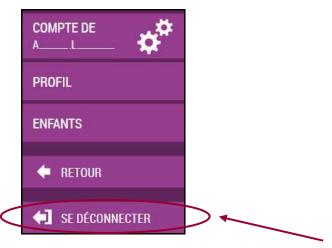


Lors de vos connexions suivantes, vous devrez vous identifier en saisissant votre identifiant et votre mot de passe de votre compte de télé-services. Cliquez ensuite sur le bouton pour accéder aux télé-services.

# 4. LES OFFRES DE TÉLÉ-SERVICES

Chaque télé-service offert par le Chef d'établissement fait l'objet d'un fascicule séparé de cette brochure.

# 5. QUITTER L'APPLICATION



Pour quitter l'application de télé-services, vous devrez cliquer sur l'option **Se déconnecter** situé en bas de menu. Vous obtenez alors l'écran suivant :

